

Monsieur le Président,

Votre courrier du 24/10/2011 m'oblige à faire quelques mises au point :

- S'il est exact que nous avons pu aborder la situation de la zone située entre les chemins n° 13 de Courcorneille et le n° 15 de Blincan, il n'en demeure pas moins que cet espace bien qu'intéressant, ne figure pas dans la pré étude d'aménagement foncier de Tronville en Barrois ni parmi les sites répertoriés (ECOLOR 1994).
- L'échange réalisé avec un agriculteur a été effectué dans le but d'acquérir plusieurs parcelles forestières attenantes aux propriétés communales, constituant ainsi un massif plus facile à entretenir et à exploiter, représentant un intérêt écologique évident.
- Selon vos propres termes, cet échange « réalisé en toute discrétion » a été décidé par le conseil municipal lors des **séances publiques** du 27 mai 2011 et du 26 août 2011 ce qui sous entend un affichage des ordres du jour pendant une semaine avant chaque séance, puis l'affichage des délibérations aux mêmes endroits pendant un mois, la parution dans l'Est Républicain, l'information dans chaque foyer par le biais des Echos de la mairie et bien sûr le dépôt en préfecture pour contrôle de légalité. Il n'y a rien d'opaque dans les décisions du conseil municipal !
- Pour ce qui concerne le ruisseau de Salmagne, dans le futur PLU, il sera classé en zone N (zone naturelle) tout au long de son parcours sur le territoire de Tronville en Barrois (prise en compte le 08.01.2010).

En espérant avoir répondu à vos attentes, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de nos salutations distinguées.



Le Maire,

J. PAUL

PS : Complicité : Participation à un crime, à un délit (Petit Larousse) ??

Mairie de Tronville 7, rue Salvador Allende 55310 Tronville en Barrois

Tél. 03 29 78 80 66 - Fax : 03 29 78 87 49

e-mail : mairie.tronville@wanadoo.fr